

VILLE DE WIZERNES



DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

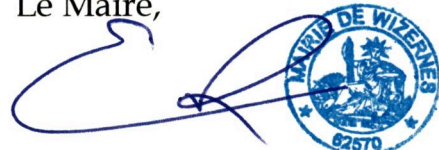
- La décision d'organiser un spectacle de Noël pour les enfants du groupe scolaire, le jeudi 19 décembre 2024 à la salle des Fêtes de Wizernes,
- La proposition de Monsieur et Madame PENIN, artistes magiciens.

DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec Monsieur et Madame PENIN pour le spectacle de Noël du jeudi 19 décembre 2024, moyennant un cachet de 760 € net, les cotisations GUSO étant à la charge de la commune.

Fait à Wizernes,
Le 27 août 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire Du fait de sa télétransmission en sous-Préfecture le 29 août 2024 Et de sa publication le 29 août 2024
--